



Interets sur remboursements apres liquidation judiciaire

Par **gerdan10**, le **27/08/2017** à **18:58**

bonjour

Une liquidation judiciaire de ma société a été prononcée.

La banque a demandé le remboursement de 50% de l'en cours du pret, que je rembourse mensuellement en qualité de caution solidaire.

Nous avons convenu d'un montant de remboursement mensuel accepté par un courrier de la banque pour une durée de 6 mois; la banque n'a plus écrit après les 6 mois énoncés, j'ai continué à régler le même montant et depuis je n'ai plus jamais eu de nouvelles de la banque. Le remboursement de la somme due va s'achever, mais je ne sais pas si la banque va solliciter des interets ou non ? je précise que la somme due est celle qui figure explicitement dans le courrier initial de la banque = 50% de l'en cours.

Suis je obligé de donner suite à des demandes d'interet de la banque si aucune convention n'a été signée ?

Merci de vos réponses